

Demande de remboursement sur l'achat de votre mobile

Jusqu'à
50€
remboursés

Pour pouvoir bénéficier de votre remboursement vous devez :

Vérifier que vous êtes éligible à l'offre de remboursement :

- ✓ Etre titulaire d'un forfait mobile Orange ou d'une offre Orange Open (hors Mobicarte et Sosh)
- ✓ Avoir acheté chez Orange l'un des mobiles suivants (hors mobiles d'occasion) entre le 16/11/2017 et le 09/01/2018 :
30€ remboursés sur l'achat d'un Huawei P8 Lite 2017, Huawei Y6 2017, Motorola Moto E4, Nokia 3310, Nokia 5, Orange Dive 72, Samsung Galaxy J3 2016, Sony Xperia L1, Wiko Tommy 2, Wiko Tommy 2 Plus d'un montant \geq 31€
50€ remboursés sur l'achat d'un Huawei P10 Lite, Motorola Moto G5S, Wiko WIM Lite d'un montant \geq 51€

Préparer les 3 pièces justificatives suivantes :

- ✓ Votre dernière **facture de téléphonie mobile** ou votre **contrat Orange** si vous êtes un nouveau client, en indiquant votre numéro définitif.
- ✓ La **facture d'achat Orange** du mobile ou le **ticket de caisse Orange** dont la date est comprise entre le 16/11/17 et le 09/01/18, en entourant la date et le prix d'achat.
- ✓ L'**étiquette** ci-dessous, figurant sur la boîte de votre mobile :



Demander votre remboursement directement par Internet :

- ✓ Connectez-vous sur <https://formulaire.odr.orange.fr/1598> ou scannez le QR code suivant :
- ✓ Remplissez le formulaire
- ✓ Scannez ou photographiez vos 3 pièces justificatives
- ✓ Saisissez le numéro IMEI présent sur l'étiquette du coffret



Attention, toute demande reçue par courrier ne sera pas prise en compte. Seules les demandes de remboursement transmises par internet en suivant les indications présentes dans ce document seront traitées.

Vous avez jusqu'au 09/02/2018 pour faire votre demande de remboursement.

Suivre l'avancement de votre dossier :

L'accusé de réception de votre demande, puis sa validation, vous seront confirmés par email.

Le DAS (débit d'absorption spécifique) des téléphones mobiles quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques, pour une utilisation à l'oreille. La réglementation française impose que le DAS ne dépasse pas 2 W/kg. Les DAS des modèles cités ci-dessus sont de 0.36 W/kg pour le Huawei P8 Lite 2017, 0.82 W/kg pour le Huawei P10 lite, 0.42 W/kg pour le Huawei Y6 2017, 0.533 W/kg pour le Motorola moto E4, 0.472 W/kg pour le Motorola moto G5S, 0.818 W/kg pour le Nokia 3310 3G, 0.321 W/kg pour le Nokia 5, 1.19 W/kg pour le Orange Dive 72, 0.477 W/kg pour le Samsung Galaxy J3 2016, 0.691 W/kg pour le Sony Xperia L1, 0.59 W/kg pour le Wiko Tommy 2, 0.884 W/kg pour le Wiko Tommy 2 Plus, 0.43 W/kg pour le Wiko WIM Lite.

Kit mains-libres recommandé.



Conditions des offres Offres soumises à conditions, valables en France métropolitaine du 16/11/2017 au 09/01/2018 et réservées aux particuliers dans les magasins participants. Offres limitées à 1 remboursement par mobile et à 5 remboursements par foyer (même nom, même adresse). Offres non cumulables avec toute autre offre concernant au moins un de ces mobiles. Remboursement effectué directement sur la 2e ou 3e facture de communication suivant la réception complète des pièces justificatives demandées avant le 09/02/2018. En cas de facture à zéro euro (0€), le remboursement débutera lorsque votre facture sera positive. Toute demande incomplète ou ne répondant pas aux conditions de l'offre sera considérée comme nulle et ne sera donc pas prise en compte. Les données personnelles communiquées dans les formulaires sont destinées à Orange et seront utilisées dans le cadre strictement nécessaire au traitement de votre offre de remboursement. Conformément à la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données vous concernant en écrivant à : Orange Service Clients - Gestion des données personnelles - 33732 Bordeaux Cedex 9, en joignant la photocopie d'une pièce d'identité.